

Grève des équipements sportifs : Les agents votent en faveur de la fin du conflit social

Les agents grévistes de la Direction de la Jeunesse et des Sports, réunis jeudi en assemblée générale, ont voté à une très nette majorité en faveur de la signature du protocole d'accord qui leur est proposé. La Ville prend acte de cette décision responsable qui doit permettre la fin du conflit social.

Depuis plus d'un an, à l'appel d'une intersyndicale, une centaine d'agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports était en grève le week-end, puis également le mercredi, pour demander la revalorisation de l'indemnité perçue au titre du travail dominical.

La Ville de Paris avait immédiatement engagé des discussions, afin d'aboutir à une sortie par le haut de cette situation de crise. Elle avait formulé en janvier dernier une première offre concrète, pouvant servir de base aux négociations, qu'elle avait accepté de réévaluer en mars.

Tout en veillant à maintenir le dialogue social et à respecter le droit de grève, la Ville de Paris avait pris pendant cette période une série de mesures limitant l'impact de ce mouvement pour les usagers et les clubs sportifs. Celles-ci avaient permis, dès le printemps, de garantir la réouverture progressive de l'essentiel des équipements.

Jeudi 2 juillet, une nouvelle assemblée générale s'est tenue. A l'issue des débats, ceux-ci ont voté à une très large majorité en faveur de la signature du protocole d'accord qui leur est proposé par la Ville et de la fin du conflit. Les termes de cet accord restent inchangés par rapport au mois de mars : une prime annuelle passant de 260 à 629€ en moyenne, soit un gain mensuel de 30€.

« Nous prenons acte de cette décision responsable, qui laisse entrevoir une fin rapide du conflit social », soulignent Emmanuel Grégoire et Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris. « La Ville recevra dès la semaine prochaine les organisations syndicales afin d'engager la signature formelle de ce protocole », annoncent-ils.

Contact presse : Barbara Atlan / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61